

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre, à 20 h, le conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18/09/2026.

Étaient présents :

BIDEAU Daniel
BOGAT Arnold
CHOIMET Patrice
DEBORDE Aurélie
DURAND-GUILLOIS Magalie
FAVREAU Christophe
FRAUD François
GENDRON Laurent
GIRAUD Françoise
GUILLON Jean-François
KUTER Séverine
LE CLÉACH Raphaëlle
LEBRETON Jean-Pierre
LETOURNEUX Cécilia
MAGRÉ Vincent
MONÉDIÈRE Claire
NOBLET Pierre-Yves
ROCHEDEREUX Marc
ROY Valérie
TESSIER Christine
VIDAL-BLANCHARD Audrey

Étaient excusés et représentés :

BEASSE-EGU Aristide ayant donné pouvoir à TESSIER Christine
BREBION Daniel ayant donné pouvoir à GIRAUD Françoise
BROUARD Sophie ayant donné pouvoir à DEBORDE Aurélie
DUFFY Jessica ayant donné pouvoir à KUTER Séverine
HÉREL Régis ayant donné pouvoir à NOBLET Pierre-Yves
PARRÉ Patrick ayant donné pouvoir à DURAND-GUILLOIS Magalie

Secrétaire de séance : Patrice CHOIMET

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

**RESSOURCES HUMAINES
Modification du tableau des effectifs**

Vincent MAGRÉ expose :

Les modifications au tableau des effectifs de la commune doivent être présentées et approuvées en conseil municipal. Il peut s'agir de modifications, suppressions ou de créations de postes, visant à mettre en adéquation les effectifs avec les besoins de services.

Suite au recrutement d'une directrice Enfance Jeunesse et Vie Scolaire, il convient de créer un poste d'Attaché.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion interne, il convient de créer un poste de technicien (catégorie B) afin de nommer un agent sur ce poste.

De plus, la directrice du multi-accueil a fait une demande pour exercer une activité accessoire que la commune a acceptée. Afin de permettre à cette agente de pouvoir exercer son activité accessoire, il est proposé de créer un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 80% sur lequel elle pourra être nommée ce qui lui permettra d'exercer une activité accessoire à hauteur de 20%.

Enfin, afin d'accompagner les projets et actions en matière d'urbanisme réglementaire et opérationnelle qui vont émerger dans les quelques mois à venir (révision générale du PLU, élaboration du RLP, mise en œuvre de la ZAC centre-bourg, suivi de la ZAC et préparation de la clôture de cette dernière), il est proposé de créer un emploi non-permanent de chargé de mission Aménagement et Urbanisme dans le cadre du dispositif « volontariat territorial en administration ». Le volontariat territorial en administration est un dispositif piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires et éligible à une aide financière de l'État (aide forfaitaire de 15 000 €), qui permet aux collectivités rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés, pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leurs besoins. Il s'adresse aux jeunes diplômés âgés de 18 ans à 30 ans, d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2. Le contrat, d'une durée comprise entre 12 et 18 mois prend la forme d'un contrat à durée déterminée, représentant au moins 75 % d'un temps plein. Le montant de la rémunération est laissé à la discrétion de l'employeur, mais ne peut être inférieur au minimum légal.

Création de poste :

- Création d'un poste d'Attaché à temps complet,
- Création d'un poste de Technicien à temps complet,
- Création d'un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à temps non complet 80 %,
- Création d'un poste non-permanent de technicien à temps plein pour une durée de 18 mois (catégorie B) dans le cadre du dispositif VTA – la rémunération sera négociée avec le candidat retenu et devra correspondre au minimum au 1^{er} échelon du grade de technicien et au maximum au dernier échelon du même grade,

VU l'avis de la commission Ressources, affaires générales et proximité du 9/09/2026 ;

VU l'avis du Comité Social Territorial du 17/09/2026 ;

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE les créations de postes proposés ;

SOLLICITE l'aide financière de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour le VTA ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs en conséquence ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 24/09/2026

Le maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Patrice CHOIMET